

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 juin 2020

DÉSHÉRENCE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - (N° 2782)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS12

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 6, supprimer le mot :

« lui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.